En cas de cas

J'ai tenté de résumer les principales étapes liées à la gestion d'un cas de COVID à l'école. Évidemment, ces informations sont sujettes à changement et elles ont été directement tirées des documents fournis par les DRSP et INSPQ.

Que se passe-t-il si...

- Si votre enfant a des symptômes à l'école ⇒ Local d'isolement en attendant l'arrivée des parents. Lorsque votre enfant revient à l'école, il faut remplir le <u>formulaire</u> <u>d'engagement</u> ou faire parvenir le résultat de test négatif le cas échéant.
- Si votre enfant a des symptômes à la maison ⇒ Utiliser <u>l'outil d'autoévaluation</u> des symptômes et suivre les recommandations qui s'en suivent. Lorsque votre enfant revient à l'école, il faut remplir le formulaire d'engagement ou faire parvenir le résultat de test négatif le cas échéant.
- Si un cas se déclare dans une classe de primaire

 L'école se doit de procéder à une enquête préliminaire en attendant les recommandations officielles de la DRSP. Généralement, il faut compter 48 heures pour avoir un retour d'appel. Voici un extrait du document de l'Institut national de santé publique portant sur la gestion des cas en milieu scolaire :

CRITÈRES GÉNÉRAUX POUR LES NIVEAUX DE RISQUE

Pour définir le niveau de risque d'exposition final, le contexte d'exposition doit être pris en compte, notamment le lieu et la durée de l'exposition, la distance avec le cas, le type d'activités pratiquées, le port adéquat et continu des équipements de protection individuelle (ÉPI) recommandés et le respect des autres mesures préventives recommandées

Tableau 1 Évaluation du risque d'exposition des contacts de cas confirmé de COVID-19 applicables aux SGEE et au milieu scolaire

Niveau de risque d'exposition	Type d'exposition à un cas confirmé (pendant la période de contagiosité du cas)
Élevé	 Personne ayant eu une interaction physique directe avec un cas confirmé (p. ex. : embrassade);
	 Personne ayant eu une exposition directe avec des liquides biologiques infectieux (p. ex. : crachats ou expectorations reçus au visage);
	 Personne ayant porté à sa bouche des objets souillés avec les liquides biologiques infectieux (p. ex. : jouet, cigarette, vapoteuse, verre);
	Personne qui a porté assistance ou donné des soins à un cas confirmé sans avoir appliqué les mesures recommandées.
Modéré	Personne n'ayant eu aucune exposition à risque élevé;
	Personne exposée à moins de 2 mètres, durant au moins 15 minutes ² (continues ou cumulatives sur une période de 24 heures) d'un cas confirmé de COVID-19 pendant sa période de contagiosité, sauf si l'évaluation du risque permet d'abaisser le niveau de risque à faible.
Faible	Personne exposée à un cas confirmé mais n'ayant eu aucune exposition à risque modéré ou élevé;
	Personne exposée à moins de deux mètres d'un cas confirmé, durant au moins 15 minutes continues ou cumulatives sur une période de 24 heures, si le cas ET le contact ont porté adéquatement un masque de qualité¹ pendant toute la durée de l'exposition.

L'enquêteur doit être raisonnablement assuré qu'il s'agit d'un masque de qualité. Pour plus d'informations sur les caractéristiques spécifiques pour chaque type de masques, se référer au document COVID 19 : recommandations du masque de qualité en milieux de travail, hors milieux de soins.

Pour plus d'informations sur les niveaux de risque, consulter <u>COVID-19</u>: <u>Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires.</u>

Pourrait également inclure, selon l'évaluation de l'enquêteur, toute exposition significative (de moins de 15 minutes) présentant toutes les caractéristiques suivantes : en face à face à moins d'1 mètre sans port de masque par le cas ET le contact, avec un cas pratiquant une activité générant des aérosols (p. ex. : chanter, crier, pratique d'activité physique d'intensité modérée à élevée).

Selon les informations de ce tableau, les élèves d'une même classe du primaire ont des contacts à risque faible entre eux puisqu'ils portent le masque de procédure. Ils n'ont donc pas à se retrouver en isolement et la classe peut rester ouverte.

Par contre, l'heure du diner peut poser problème. Il s'agit du seul moment durant lequel les élèves sont à l'intérieur sans leur masque, et ce, à moins de 2 mètres de distance les uns des autres. Donc, advenant qu'un cas se confirme dans la classe de votre enfant, les élèves ayant mangé à la même table que ce cas confirmé, durant sa période de contagiosité, devront se mettre en isolement, du moins, de manière préventive jusqu'au moment de l'enquête de la DRSQ qui décidera de la suite des choses. Le cas échéant, la direction vous contactera directement par téléphone ou par courriel. Pour cette raison, il a été décidé que les enfants mangeraient toujours avec les mêmes amis. Les éducateurs vont superviser le tout. Pour l'instant, cet aspect n'est pas trop inquiétant puisque depuis le début de l'année scolaire, dès que le beau temps le permet, les enfants mangent à l'extérieur.

En ce qui concerne les récréations, pour le moment, la DRSP ne nous demande pas de tenir compte des contacts qui ont eu lieu à l'extérieur dans notre évaluation préliminaire des risques.

En conclusion, <u>bien porter le masque</u> pour les élèves du primaire devient extrêmement important en ce qui a trait à l'évaluation des risques. Les enseignants et les éducateurs travaillent fort pour aider les élèves à bien porter leur masque, mais ce n'est pas toujours évident de bien l'ajuster. Les masques pour enfants sont trop grands pour certains petits visages et trop petits pour nos grands élèves qui doivent mettre des masques d'adulte parfois un peu trop grand pour eux. Le personnel a développé toutes sortes de stratégies pour ajuster les masques (faire des nœuds dans les cordes, utiliser des agrafes pour fermer les trous sur les côtés, croiser les cordes, etc.).

Afin de vous assurer que votre enfant porte bien son masque, nous vous invitons à en discuter avec lui. Au besoin, vous pouvez demander à l'enseignant de votre enfant de mettre quelques masques dans son sac à dos. Vous pourrez ainsi faire les vérifications par vous-même à la maison. Il s'agit d'une grande responsabilité que nous aimerions partager avec vous. Tout ceci dans le but de garder nos classes ouvertes et de garder votre enfant à l'école et en santé!









Enfin, comme vous le savez probablement déjà, s'il y a un cas dans l'école, vous recevrez une lettre générale vous informant qu'un cas de COVID s'est déclaré dans l'école. Cette lettre ne mentionnera pas dans quelle classe le cas s'est déclaré pour des raisons de confidentialité.

Si un cas se déclare dans le groupe-classe de votre enfant ou dans son groupe du service de garde, cette information sera clairement mentionnée dans la lettre que vous allez recevoir.

- Si un cas se déclare dans une classe de préscolaire ⇒ Étant donné que les élèves ne portent pas le masque, la direction de l'école procédera à la fermeture préventive de la classe en attendant les recommandations officielles de la DRSP. Pourquoi? Parce que sans masque et sans distanciation, les élèves d'une même classe sont considérés comme des personnes ayant eu minimalement des contacts à risque modéré (voir tableau ci-dessus).
- En cas d'éclosion et si le 2^e cas est dans la même classe que le 1^{er} cas, la classe devra s'isoler. Voici la définition une éclosion, toujours selon le document de INSPQ.

Au moins deux cas confirmés de COVID-19 survenus au cours d'une période maximale de 14 jours dans le même SGÉE ou école et ne pouvant être expliqués par un lien épidémiologique en dehors de ce milieu.

Autrement dit, la transmission du virus SRAS-CoV-2 d'un cas à une ou plusieurs autres personnes s'est faite par la fréquentation du même milieu scolaire ou de garde et non en dehors de celui-ci (p. ex. : frères et sœurs). Ces deux cas peuvent être des enfants et/ou des membres du personnel.

- Si votre enfant est en isolement pendant que sa classe reste ouverte

Le titulaire de votre enfant communiquera avec vous afin que le travail puisse se poursuivre à la maison. Le titulaire verra avec vous, selon l'âge de l'enfant, quels sont les meilleurs moyens de rester en contact avec lui et avec la classe (téléphone, appel sur TEAMS, suivre la classe via TEAMS durant les collectifs, faire son travail d'équipe par TEAMS avec ses coéquipiers, etc.).

Si la classe de votre enfant ferme

La classe basculera en mode enseignement à distance 48 heures après sa fermeture. Nous allons vous contacter pour la récupération du matériel scolaire de votre enfant et d'un outil technologique au besoin (selon ce que vous nous avez mentionné dans le questionnaire FORM de début d'année).

L'enseignement sera dispensé selon les seuils minimaux prévus par le ministère de l'Éducation :

	Heures d'enseignement ou d'activités de formation et d'éveil par semaine	Heures de travail autonome fourni par l'enseignant par semaine par élève	Heures de disponibilité de l'enseignant par jour ou par semaine pour répondre aux besoins des élèves
Préscolaire	11,5 heures d'activités de formation et d'éveil en groupe	2 heures	S.O.
	11,5 heures d'activités de formation et d'éveil personnalisées		
1° cycle primaire (1re et 2° année)	10,5 heures d'enseignement	3 heures	2,5 heures par jour
2º cycle primaire (3º et 4º année)	13 heures d'enseignement	5 heures	2 heures par jour
3º cycle primaire (5º et 6º année)	13 heures d'enseignement	7,5 heures	2 heures par jour